

Titre de la PON	No. de PON	Version	Entrée en vigueur
Exécution de rappel	AQ.PON-008	00	JJ/MM/AAAA

EXÉCUTION DE RAPPEL

Rédigée par:	[Nom]	Signature/Date	[JJ/MM/AAAA]
Approuvée par:	[Nom]	Signature/Date	[JJ/MM/AAAA]

1. Objectif

- 1.1. Cette procédure décrit les étapes à suivre pour exécuter un rappel de produits du cannabis vendus, distribués ou exportés, conformément aux parties 2 – s.46 et 12 – s.247 de la *Règlementation sur le cannabis*.

2. Portée

- 2.1. Cette procédure s'applique aux rappels effectifs de produits du cannabis.

3. Responsabilités

- 3.1. **L'Équipe de rappel** : Effectuer les tâches de rappel assignés, tel que notifier les clients du rappel, effectuer le plan de communication, et procéder aux corrections de rappel nécessaires.
- 3.2. **Responsable Qualité (PAQ)** : Superviser l'ensemble du processus de rappel, tel que l'enquête du problème qui a causé le rappel, le contrôle de l'efficacité du rappel, et la réalisation de tous rapports requis pour Santé Canada.
- 3.3. **Personne Responsable (PR)** : Coordonner les remboursements/crédits des produits retournés, contrôler les corrections finales du rappel, et informer Santé Canada de la fin du rappel.

4. Acronymes et Définitions

- 4.1. **CAPA** : Plan d'actions correctives et préventives.
- 4.2. **Client de la chaîne d'approvisionnement**: Un producteur sous licence ou un distributeur autorisé à qui le produit concerné a été distribué ou vendu.
- 4.3. **Niveau de risque du rappel** : La désignation numérique attribuée à un rappel qui correspond au degré relatif de risque présenté par le produit du cannabis faisant l'objet du rappel. Il existe trois types de rappel (niveau I, II, ou III) en fonction du degré de risque pour la santé et la sécurité humaine :
 - 4.3.1. **Rappel de niveau I (Danger grave, imminent)**: Il existe une probabilité raisonnable que l'utilisation du cannabis concerné ou l'exposition à celui-ci entraîne des conséquences néfastes graves pour la santé ou la mort.

À SUIVRE...